



## VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

### ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu  
le lundi 14 JANVIER 2013 à 20 H 00 à la salle des  
Mariages

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, f f Le Bourgmestre,

Guy BROSSEREZ

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien  
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville  
Grand Place 39  
7090 Braine-le-Comte  
Tél. 067/874.833  
GSM. 0498/932.936

## CONSEIL COMMUNAL

### REUNION DU LUNDI 14 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le quatorze du mois de janvier à 20 H 00, en suite d'une convocation Régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
- MM. Maxime DAYE. Daniel CANART. Echevins ;
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
- Mme Ludivine PAPLEUX. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;
- MM. Philippe JEANMART. Charles VASTERSAEGHER. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Didier LIEDS. Luc GAILLY. Michel BRANCART. Mme Line HAUMONT
- MM. André-Paul COPPENS. Léandre HUART. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALUSA. M. Henri ANDRE. Mme Stephany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. Corentin MARECHAL. Mme Martine GAEREMYNCK. Conseillers Communaux.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absentes et excusées : Mesdames Karina DECORT et Evelyne DETRY, Conseillères Communales.

A 20 H 15, l'Assemblée aborde en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

#### SEANCE PUBLIQUE

- 1 CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
  - A Prestation de serment de Madame la Présidente  
Les Membres du Conseil reçoivent la prestation de serment de Madame Bénédicte Thibaut, Présidente du C.P.A.S.
  - B Prestation de serment de Monsieur Jean-Luc Tabureau, Conseiller de l'Action Sociale  
L'Assemblée reçoit également la prestation de serment de Monsieur Tabureau, précité qui étant absent lors de la séance d'installation du Conseil de l'Action Sociale, ce 10 janvier, n'avait pu prêter serment.  
Ce que l'intéressé fait à l'instant.
- 2 REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR  
Examen et vote.  
Comme suite à la demande du groupe I.C qui souhaite apporter des modifications substantielles au projet de R.O.I.  
Il est décidé de constituer un groupe de travail qui examinera le problème et fera une proposition au prochain Conseil Communal.  
Ce groupe de travail composé de toutes les personnes de bonne volonté se réunira le lundi 21 janvier à 18 H 00.

### 3 FINANCES COMMUNALES

#### A Contrôle de l'emploi de certaines subventions

##### a) Situation financière 2012 de la S.P.R.L. « R.F. Prod » (Ronquières Festival) - Information

Madame la Conseillère Gaeremynck : je n'ai pas vu les recettes en matière de camping.  
Qu'en est-il ?

Monsieur l'Echevin Daye : elles sont comptabilisées dans les recettes « billetterie »

Monsieur le Conseiller Guevar : si le groupe I.C. a voté favorablement l'organisation, sous couvert d'une convention, du Ronquières Festival, il semble que cette décision ait été prise sur base d'informations et d'estimations partielles, voire erronées.

De plus, après recherches approfondies, cette S.P.R.L. ne semble pas être des plus nettes et ne transpire absolument pas la confiance que le Collège a mise en elle. De plus, elle présente un gros risque financier vu sa faible capitalisation !

Nous pensons que le Collège n'a pas fait preuve de prudence, en signant une convention de 5 ans avec cette S.P.R.L., avec un subside direct la première année de 5% du budget plafonné à 50.000 euros, c'est-à-dire près du triple de son capital, au budget initial du festival négatif de près de 150.000 euros.

Que dire alors du flou qui entoure les subsides directs pour les 4 autres années qui seront adaptées en fonction des résultats antérieurs, c'est-à-dire pour la première année un déficit de 300.000 euros ? La population brainoise devra-t-elle supporter une partie du poids de ce déficit ?

Que dit la circulaire relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ?

Que les personnes morales bénéficiaires doivent transmettre au dispensateur, leurs bilans et comptes ainsi qu'un rapport d'activité et de situation financière.

Si nous avons bien trouvé le rapport d'activité et la situation financière de l'évènement, nous n'avons vu ni compte ni bilan de la société !.

De plus et cela a été relevé par la Tutelle, il faut également un relevé du montant estimatif de la subvention indirecte et les pièces justificatives. Nous n'avons ni vu les pièces justificatives ni le relevé estimé de la subvention indirecte octroyée par la commune pour tout ce qui concerne la logistique (ouvriers, camions, bus, barrières ...).

La loi prévoit des sanctions en cas de non-respect des obligations prévues : la restitution des subsides reçus et le sursis à l'octroi de nouvelles subventions.

Etant donné qu'elle, par l'absence de fourniture d'un bilan et compte de société et d'une estimation du subside indirect, n'a pas respecté la législation en termes de contrôle d'octroi de subventions, le groupe I.C. demande la dénonciation de la convention et le remboursement des subsides directs et indirects.

Monsieur l'Echevin Daye : j'apprends, aujourd'hui, tout ce que vous nous dites.

Contrairement à ce que vous avancez, nous n'avons pas signé pour 5 ans mais seulement pour 1 année.

Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement puisque nous ne pouvions engager la future majorité.

Je propose que nous reportions l'examen de cette question au 31 janvier, cela nous permettra de nous renseigner.

L'Assemblée unanime accepte cette proposition.

b) Situation financière 2012 de l'A.S.B.L. « Eté musical d'Horrues »  
Information

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je me réjouis de la qualité « culturelle » de ce festival. Mais je suis perplexe lorsque je constate que sans notre subside, il y aurait une grosse perte !

Lorsque nous accordons un subside à une manifestation, c'est notamment pour mettre notre Ville en avant. Or, ici, on ne parle que du « festival d'HORRUES ».

Par ailleurs, nous aimerions avoir un bilan global de l'ensemble du festival, y compris des concerts organisés ailleurs.

Monsieur le Président : il est vrai que le sponsoring global de cette manifestation (notamment la loterie nationale) devrait être affecté au moins en partie, au concert de Braine-le-Comte.

ce Vous avez raison car non seulement Soignies n'a jamais mis un franc dans

ce festival musical mais, au contraire, en tire profit puisque l'Eglise d'Horrues est louée aux organisateurs.

Il reste que notre subside visait surtout un fêter le 20<sup>ème</sup> anniversaire de ce festival.

Je propose que nous reportions aussi l'examen de ce point pour des infos complémentaires.

B Taxes et redevances

- a) Taxe sur les Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que ceux visés par le permis d'Environnement - Modification

Monsieur le Conseiller Guevar: à force de trop dépenser... nous voilà dans le rouge !

Pour augmenter vos recettes, vous devez donc augmenter les taxes.  
Pour nous, I.C., ce sera clairement non.

2

La modification du règlement précité est ainsi adoptée par 23 voix pour et non des Conseillers Jeanmart et Guevar.

Le même vote intervient pour la taxe suivante

- b) Taxe sur les secondes résidences - Modification  
c) Taxe sur les terrains de camping - Modification  
cette modification est votée à l'unanimité.

Sauf indication contraire, toutes les modifications des règlements taxes seront adoptées par 23 voix pour et 2 non des conseillers I.C.

- d) Taxe sur les logements ou locaux loués meublés - Modification  
e) Taxe sur les panneaux d'affichage - Modification  
f) Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés - Modification

Le vote donne 23 voix pour 1 non du Conseiller Guevar , Monsieur Jeanmart s'étant abstenu.

- g) Taxe sur les centres d'enfouissement technique - Modification  
h) Taxe sur les parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmés - Modification

Monsieur le Conseiller Manzini : si vous avez prévu le taux maximum, alors nous sommes d'accord.

- i) Taxe sur les immeubles inoccupés - Modification  
j) Taxe sur les terrains non bâtis situés en zone d'habitation et en bordure d'une voie publique équipée  
Modification

- k) Taxe sur les pylônes de diffusion pour G.S.M.- Modification
- l) Redevance sur les prestations administratives liées aux mariages et à la cohabitation légale - Modification
- m) Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Modification
- n) Taxe additionnelle au précompte immobilier - Modification

Monsieur le Conseiller Jeanmart : avant les élections on nous a dit « tout va bien ».  
Or maintenant, toute une série d'augmentation de taxes nous tombe dessus.

Monsieur le Président : en ce qui concerne le précompte immobilier, nous étions déjà au-dessous du taux moyen belge.  
Nous sommes maintenant légèrement au-dessus.  
Nous sommes obligés d'agir de la sorte pour des raisons qui seront expliquées lors du vote du budget.  
Je vous promets que nous allons tout faire pour revenir en arrière, repartir dans l'autre sens.

Monsieur le Conseiller Guevar : plus 11,4 % !  
Vous rendez vous compte !  
Le taux maximum recommandé est de 2.600 centimes additionnels.  
Cette taxe touche directement les propriétaires et aura donc un impact sur les loyers.  
Cette augmentation risque également de freiner l'achat d'immeubles à Braine-le-Comte.  
Les demandes de permis de bâtir sont déjà à la baisse, tant pour les nouvelles maisons que pour les rénovations.  
Le précompte immobilier à 2900 ne va rien arranger.

Monsieur le Président : votre tête de liste, lors de la campagne électorale, répétait volontiers que Braine-le-Comte était trop urbanisée.  
Ici, vous craigniez le contraire.

Je rappelle aussi que le revenu cadastral des anciennes maisons date des années 70 et n'a jamais été revu depuis.  
Nous sommes victimes de cette situation.  
Il reste que c'est un travail titanesque à effectuer, compliqué par des problèmes politiques intra communautaires.  
Allez voir les revenus cadastraux de nos maisons et comparer l'assiette de base aux maisons dans le Brabant Wallon.  
In fine, vous verrez que nos concitoyens paient beaucoup moins.

Il reste qu'il est évident que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons du augmenter cette taxe.

Au passage, vous remarquez que nous n'avons pas bougé au taux de l'I.P.P.

Monsieur le Conseiller Manzini : nous votons contre l'augmentation de cette taxe. Etant donné les incertitudes qui pèsent sur le système des pensions, la maison est peut être le seul bien qui restera aux personnes âgées.

Monsieur le Conseiller JEANMART : dommage qu'avant de voter ce point, nous n'ayons pas plus d'informations au sujet du budget.

Nous avons été surpris car nous pensions que tout allait bien et nous constatons que sur un budget de 22 millions, il vous en manquait 2 !.

Monsieur le Conseiller Guevar : j'entends votre promesse de baisser cette taxe dans l'avenir.

Monsieur le Président : vous savez bien que nous sommes « en bout de ligne » et que de plus en plus tous les pouvoirs supérieurs se déchargent sur nos communes.

Ils nous demandent plus et nous donnent moins.

On passe alors au vote et la majoration de la taxe précitée est adoptée par 21 voix pour et 4 non des Conseillers I.C. et Ecolo.

Cf délibé

- n bis) Taxe additionnelle au précompte immobilier - Remboursement - Renouvellement  
Le Conseil unanime vote le renouvellement en question.
- o) Taxe sur les piscines privées - Création  
Ce point est retiré par la majorité.
- p) Taxe pour la zone bleue - Modification  
Madame l'Echevine de la Mobilité signale qu'elle « planche » actuellement sur une modification fondamentale du système.
- q) Taxe relative à la délivrance de cartes communales de stationnement - Travailleurs  
Modification  
Monsieur le Conseiller Guevar: nous préférierions que la première carte riverain d'un ménage soit exonérée quitte à demander plus pour la seconde éventuelle.  
Il faudrait aussi examiner la question de l'extension de la zone bleue sur la

Grand-Place.

Madame l'Echevine David : l'étude qui sera faite portera sur tous ces points délicats. Nous aurons une réflexion globale sur les problèmes de stationnement en centre-ville.

- r) taxe communale sur la délivrance de cartes communales de stationnement Riverains - Modification
- s) taxe sur les agences bancaires - Modification

Monsieur le Conseiller Guevar : en relisant la circulaire du 18 octobre 2012, j'ai vu que, de manière générale, toutes les taxes devaient être publiées pour le 24 décembre, à l'exception de l'I.P.P.  
Vous êtes donc hors délai pour ces modifications de taxes !

Monsieur le Secrétaire Communal : toutes ces taxes ont déjà été votées pour l'exercice 2013.  
Nous avons été prévoyants.  
Les modifications qui sont proposées aujourd'hui ne seront, bien sûr d'application qu'après leur approbation par la Tutelle.

L'Assemblée unanime votera les 6 points suivants de l'ordre du jour

- 4 CIRCULATION ROUTIERE
- A Réserve d'une aire de stationnement pour handicapé à la rue d'Horrues (Requête de Jacques Evinck)

Monsieur le Président : nous allons demander au service Mobilité, de vous adresser la carte des emplacements pour handicapés dans notre Ville.

- B Modification des règlements et ordonnances de police sur les voiries régionales  
Abrogation d'un règlement communal du 5 décembre 1988 instaurant une interdiction de dépasser dans la rue des Dignes

Monsieur le Conseiller Jeanmart : à propos de voiries régionales, ne pensez-vous pas qu'il serait utile de modifier les règles qui font en sorte que la limitation de vitesse change constamment dans les rues de Virginal et du Grand Péril ?

Monsieur le Président : il s'agit d'une voirie régionale.  
Seule, la Région peut modifier les règles de circulation à l'endroit.

- 4 bis TRAVAUX - DIVERS  
Gestion journalière - Budget ordinaire 2012 - article 421/140-13  
Dénéigement - Demande d'un crédit d'urgence  
Décision du Collège Communal du 6 décembre 2012 - Ratification



5 COMMUNE JEUNES ADMIS  
Charte d'engagement - Approbation

Monsieur le Conseiller Guevar : ne faudrait-il pas élargir l'espace aux autres associations qui s'occupent de jeunes comme l'A.M.O. ?

Monsieur l'Echevin Fievez : rien ne s'oppose à ce que la M.J. s'ouvre à d'autres partenariats.

6 C.C.A.T.M. - RENOUELEMENT  
Lancement de la procédure

7 STATUT PECUNIAIRE - OCTROI D'UNE ALLOCATION DE FONCTION AUX  
CONSEILLERS EN PREVENTION -  
Décision

8 INFORMATIONS

A Modification budgétaire n°s 4 du budget 2012 - Approbation de la Tutelle -  
Information

B Formation destinée aux mandataires élus en 2012  
Circulaire du 14 décembre 2012 de la Direction des Pouvoirs Locaux

9 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX  
Le Collège répond alors aux interpellations suivantes :

- du 8 janvier 2013 de Monsieur le Conseiller Léandre Huart au sujet des problèmes de collectes des bâches agricoles, de la récupération des ficelles de ballots et de celles de vieux pneus.
- Madame l'Echevine Papeux signale qu'effectivement les parcs à conteneurs ne récupèrent pas les déchets d'origine professionnelle. Elle aura dans quelques jours un entretien avec Monsieur Offergeld, Directeur de l'I.B.W pour tenter de dégager des solutions.
- du 13 janvier des Conseillers Ecolo relative à l'abattage de 50 arbres à l'arrière de l'Ecole Normale.  
Monsieur le Président signale que cet abattage a été réalisé à la demande de riverains qui trouvaient les arbres dangereux.

L'école s'est engagée à replanter. L'abattage des peupliers n'est pas soumis à permis d'urbanisme.

Les Conseillers Manzini et Gaeremyck interpellent également au sujet de l'utilisation privative de chemins communaux

Le Collège répond qu'il connaît bien le problème du chemin « privatisé » au bout du chemin Lacroix et va relancer le dossier.

En ce qui concerne les chemins dans le quartier du Poreau, une étude de l'Atlas des Chemins Vicinaux montre que même en 1841, il s'agissait de « cul de sac ».

Le huis clos est alors prononcé pour la suite des points prévus à l'ordre du jour :

## HUIS CLOS

- 10 COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL COMMUNAL  
Désignation des Membres

Cf délibé

Pour les 3 points suivants, les partis concernés veilleront à transmettre le nom de leurs délégués à Monsieur le Secrétaire Communal.

- 11 INTERCOMMUNALES SEDILEC - SEDIFIN  
Désignation des délégués de la Ville aux Assemblées Générales

- 12 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES IGRETEC - IGH ET IFPH  
Désignation des délégués de la Ville aux Assemblées Générales

- 13 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE I.D.E.A  
Désignation des délégués de la Ville aux Assemblées Générales

- 14 INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON - I.B.W.  
Désignation d'un délégué communal aux Assemblées Générales et d'un observateur au Conseil d'Administration

Cf délibé

- 15 S.W.D.E. - Désignation d'un délégué au Conseil d'exploitation de la succursale « Senne - Dyle - Jette » et désignation d'un délégué aux Assemblées Générales

- 16 HOLDING COMMUNAL S.A. EN LIQUIDATION  
Désignation d'un représentant de la Ville aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire  
Le Conseil estime inutile d'envoyer un représentant à une société en liquidation.

- 17 U.V.C.W. -  
Désignation d'un délégué aux Assemblées Générales

Cf délibé

Le Conseil Communal décide de revoir les deux points suivants lors d'une prochaine réunion.

- 18 S.A. « Crédit Social de la Province du Brabant Wallon »  
Désignation d'un délégué de la Ville
- 19 S.A. de crédit « La Prévoyance à La Louvière »  
Désignation d'un délégué de la Ville aux Assemblées Générales
- 20 Centre Culturel de Braine-le-Comte  
Désignation des Membres effectifs

Cf délibé

Le point suivant est reporté à une séance ultérieure

- 21 SOCIETE DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC « HAUTE SENNE LOGEMENT »  
Désignation des délégués communaux aux Assemblées Générales
- 22 SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT - S.R.W.T.  
Désignation d'un délégué aux Assemblées Générales

Cf délibé

- 23 SOCIETE DE TRANSPORT EN COMMUN DU HAINAUT - TEC HAINAUT  
Désignation d'un délégué aux Assemblées Générales

L'Assemblée décide de reporter à une séance ultérieure le point suivant

- 24 A.S.B.L SMUR DE LA HAUTE SENNE  
Désignation des représentants communaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
- 25 ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
Commission. Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur.  
Décision

Cf délibé

- 26 CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ECOLE D'HENNUYERES  
Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur  
Décision

- 27 CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ECOLE DE RONQUIERES  
Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur  
Décision
- 28 CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ECOLE DE STEENKERQUE  
Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur  
Décision
- 29 COMMISSION PARITAIRE LOCALE DE L'ENSEIGNEMENT  
Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur  
Décision
- 30 COMMISSION PERMANENTE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE  
SUBVENTIONNE  
Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur  
Décision

Cf délibé

Tous les points suivants relatifs à l'enseignement seront approuvés à l'unanimité

- 31 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL
- A1 Ecole d'Hennuyères  
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante.  
Décision
- A2 Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice maternelle.  
Décision
- A3 Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental d'une institutrice maternelle.  
Désignation d'une remplaçante.  
Décision
- B1 Ecole de Ronquières  
Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante.  
Décision
- B2 Implantation d'Henripont  
Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice primaire.

Décision

B3 Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental d'une institutrice primaire.  
Désignation d'une remplaçante.  
Décision

C1 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL  
Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une maîtresse spéciale d'éducation physique.  
Décision

C2 Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental d'une maîtresse spéciale d'éducation physique.  
Désignation d'un remplaçant.  
Décision

C3 Ecole de Steenkerque  
Notification d'absence pour formation de deux institutrices maternelles  
Désignation à titre intérimaire de remplaçantes.  
Décision

32 E.I.C.B. - PERSONNEL  
A Notification d'un congé de maladie d'une chargée de cours de cuisine  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision

B Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une chargée de cours.  
Décision

33 INSTITUT TECHNIQUE COMMUNAL MIXTE. PERSONNEL  
Démission et admission à la pension d'un professeur.

34 CORPS DES SAPEURS POMPIERS - PERSONNEL  
Démission de 2 sapeurs-pompiers volontaires

Cf délibé

Le Conseil unanime accepte de délibérer sur les points suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de la présente séance.

35 A.S.B.L. Braine Sports  
Désignation des représentants de la Ville

Cf délibé

36 AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL  
Désignation des représentants de la Ville

Cf délibé

37 OFFICE DU TOURISME  
Désignation des représentants de la Ville

Cf délibé

38 MAISON DES JEUNES « La tôle errante »  
Désignation des représentants de la Ville

Cf délibé

39 A.S.B.L. 6 Beaufort  
Désignation des représentants de la Ville

Cf délibé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,  
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,  
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX